

ACADEMIE DE MUSIQUE TIBOR VARGA - SESSION D'ETE 2026

RÈGLEMENT

Créée en 1962, l'Académie de Musique Tibor Varga (AMTV) reçoit chaque année des étudiant-e-s souhaitant perfectionner la pratique de leur instrument avec des professeur-e-s reconnu-e-s. Les cours se déroulent sous la forme suivante :

- Masterclass : durant trois à dix jours consécutifs profitez d'au minimum 3 cours privés de 60 minutes avec le/la professeur-e de votre choix. Ces cours sont destinés aux diplômé-es de conservatoires et jeunes professionnel-le-s qui souhaitent travailler avec de nouveaux-elles professeur-e-s ou préparer un concours. Un-e accompagnateur-ice est également présent-e durant une partie des leçons.
- Masterclass Pre-College : à l'image des masterclasses, les cours Pre-College sont dispensés aux jeunes avec au moins 3 ans de pratique.

1 DATES ET DELAIS

L'Académie se déroule du lundi 13 juillet au samedi 15 août 2026.

16 mars 2026	Ouverture des inscriptions (tarif 1)
15 avril 2026	Délai d'inscription au tarif 1
27 mai 2026	Délai d'inscription au tarif 2 et délai des demandes bourses
Dès le 28 mai 2026	Inscription possible selon les disponibilités au tarif 3* (selon l'ordre d'inscription)
Dès le 15 juin 2026	Validation des inscriptions et des bourses
29 juin 2026	Fermeture des inscriptions

* Uniquement s'il reste des disponibilités, aucune demande de bourse ne peut être déposée.

2 INSCRIPTION

L'inscription se fait uniquement en ligne sur le site internet de l'Académie (www.sion-academie.ch).

Les étudiant-e-s sont averti-e-s personnellement de la confirmation de leur inscription dès la validation du/de la professeur-e et **à partir du 15 juin 2026**.

3 TARIFS DES MASTERCLASSES

Masterclass	CHF 450.-
Masterclass Pre-College	CHF 300.-
Masterclass Chant 10 jours	CHF 640.-

Avec la Carte Culture Caritas Valais : - 30% sur les frais d'inscription et de cours (une copie de la carte est demandée lors de l'inscription)

4 FRAIS D'INSCRIPTION ET DE LOGEMENT

Les frais d'inscription et d'hébergement évoluent selon **la date du versement des frais d'inscription**. Trois tarifs différents sont prévus.

Tarifs	Dates	Frais d'inscription	Tarif hébergement
Tarif 1	Jusqu'au 15 avril 2026	CHF 115.-	CHF 35.- / nuit
Tarif 2	Du 16 avril au 27 mai 2026	CHF 165.-	CHF 40.- / nuit
Tarif 3	Du 28 mai au 29 juin 2026	CHF 215.-	CHF 45.- / nuit, sous réserve des disponibilités

Le logement est uniquement disponible pour la durée de la masterclass (Voir le point 9 LOGEMENT ci-dessous).

5 PAIEMENT

L'étudiant-e valide son inscription en payant directement **les frais d'inscription**. La date de l'émission de ce paiement détermine la catégorie tarifaire.

Dés validation de son inscription et d'éventuelle bourse, l'étudiant-e est tenu-e de régler le tarif de masterclass et d'hébergement.

Exemples de calcul des frais :

Cours et 📅 date d'inscription	Frais d'inscription	Tarif de la masterclass	Nuitées	TOTAL
Violon, M. Martin 📅 Inscription le 14 avril	115.-	450.-	+ 210.- (6*35.-) (30.07 au 05.08)	775.-
Violon Pre-College, J. Zufferey 📅 Inscription le 5 juin	215.-	300.-	+ 270.- (6*45.-) (6 au 12 août)	785.-

Chant, M. Habela ✍ Inscription le 20 mai	165.-	640.-	+ 400.- (10*40.-) (3 au 13 août)	1'205.-
---	-------	-------	-------------------------------------	---------

Coordonnées bancaires

Banque Cantonale du Valais - Place des Cèdres 8, CH - 1951 Sion,

Compte : Fondation Sion Violon Musique, Rue du Rawil 47, 1950 Sion

IBAN : CH57 0076 5000 CO87 0582 6

SWIFT / BIC : BCVSCH2LXXX

CCP : 19-81-6

Information au destinataire : ne pas oublier d'ajouter le nom de l'étudiant-e et le/la professeur-e choisi-e.

ATTENTION : Le paiement doit être effectué en CHF (Francs Suisses) au cours du jour.

Le paiement par carte de crédit est possible via :

<https://buy.stripe.com/5kQ7sKfxQeOI3J94QGORG00>

Les chèques ne sont pas acceptés.

6 ANNULATION

Seuls **les cas de force majeure** peuvent bénéficier d'un remboursement des frais (masterclass, frais d'inscription et de logement), sur présentation d'un justificatif (certificat médical, ...). L'Académie se réserve le droit d'évaluer chaque situation au cas par cas.

7 BOURSES

Lors de l'inscription, il est possible de faire une demande de bourse en remplissant les conditions suivantes : moins de 25 ans (sauf pour les chanteur-euse-s), moyens financiers limités et excellentes références musicales. Le CV complet, une vidéo et une lettre de motivation expliquant la situation financière et les raisons de la demande sont exigés lors de l'inscription et servent de critère pour l'attribution des bourses.

Les étudiant-e-s sont averti-e-s personnellement dès le 15 juin 2026.

Les bourses sont d'une valeur comprise entre CHF 150.- et CHF 300.-. Le montant attribué sera déduit du tarif de la masterclass.

8 NOMBRE DE PARTICIPANT-E-S

En général, les professeur-es accueillent entre 8 et 10 étudiant-e-s. En cas de trop nombreuses inscriptions à un cours à la date du délai d'inscription au tarif 2, la masterclass est fermée et le/la professeur-e procède à une sélection sur dossier et/ou vidéo. La décision de sélection ou non-sélection est communiquée dès le 15 juin 2026.

Les critères de sélection dépendent de la date d'inscription et du choix du/de la professeur-e. Sur demande du/de la professeur-e, l'inscription à la masterclass peut être fermée à tout moment.

Les étudiant-e-s non-retenu-e-s se voient rembourser les frais d'inscription (sauf frais bancaires).

Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, l'Académie se réserve le droit d'annuler le cours. Dans ce cas, l'entier des frais payés est remboursé (sauf frais bancaires).

9 LOGEMENT

Les étudiant-e-s peuvent profiter d'un logement organisé par l'Académie pendant la durée du cours uniquement (inclus le jour qui précède le début du cours et la nuit suivant la fin du cours). Cette organisation concerne seulement les étudiant-e-s (et un-e seul-e accompagnant-e pour les mineur-e-s). **Si une demande de logement est effectuée lors de l'inscription avant le 27 mai 2026, l'Académie s'engage à trouver un logement.** L'étudiant-e s'engage à payer les frais relatifs.

Une **demande d'annulation** de logement peut être envoyée par email à academie@sion-violon-musique.ch **au plus tard le 29 juin 2026**, sinon l'entier des frais sera perçu.

La remise des clés est indiquée dans la **confirmation de logement** envoyée à l'étudiant-e au plus tard une semaine avant la masterclass.

En cas de dommages et d'insalubrité dans les logements ou de tapage nocturne (après 22h00), l'Académie se réserve le droit de facturer des frais.

L'Académie propose les meilleurs logements possibles selon l'ordre d'inscription des étudiant-e-s, mais n'est en aucun cas responsable des prestations non-fournies (wifi, accès à la cuisine, etc...). Les frais perçus à l'inscription ne sont pas remboursés. (Voir le point 4 FRAIS D'INSCRIPTION & D'HEBERGEMENT ci-dessus).

Si aucune demande de logement n'est effectuée lors de l'inscription, l'étudiant-e est tenu-e de se loger par ses propres moyens.

10 ACCUEIL ET TRANSPORT

A leur arrivée ou le 1^{er} jour de la masterclass, les étudiant-e-s doivent impérativement se présenter au bureau de l'Académie, durant les heures d'ouverture pour recevoir leur badge d'accès et diverses informations pratiques.

L'organisation et le financement des transports sont à la charge des étudiant-e-s.

11 BUREAU

L'accueil des étudiant-e-s et professeur-e-s se fait au bureau de l'Académie, au Pôle Musique, Rue du Rawil 47, 1950 Sion (Bâtiment B).

Horaires :

- Lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et 14h00 à 16h00
- Fermé le mercredi matin
- Samedi de 10h00 à 12h00

Selon les horaires des concerts, le bureau étend ou réduit ses heures d'ouverture.

12 ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

Chaque étudiant-e peut bénéficier **de 90 minutes d'accompagnement avec piano** durant sa masterclass. Si l'étudiant-e souhaite travailler avec le/la pianiste en dehors des 90 minutes déjà comprises dans sa masterclass, il/elle peut le faire de manière bilatérale et doit prendre en charge les frais supplémentaires de la répétition, soit CHF 65/heure. Dans ce cas, l'Académie se décharge de toute responsabilité.

Les cours de chant ne sont pas soumis à cette règle. L'accompagnement au piano fait partie intégrante du prix du cours.

Veillez prendre vos partitions de piano avec vous pour les accompagnateur·ice·s.

13 LIEUX DE COURS ET SALLES DE TRAVAIL

L'entier des cours sont dispensés au Pôle Musique, Rue du Rawil 47.

Chaque étudiant·e recevra un badge lors de son arrivée à notre bureau, qui lui permettra d'accéder aux salles de travail.

Les étudiant·e·s se répartissent les heures d'utilisation des salles d'exercices en bonne intelligence.

14 RÉCEPTION OFFICIELLE

Chaque mardi soir dès 19h00 se déroule la réception officielle de la semaine avec les étudiant·e·s, les professeur·e·s et les membres de l'Académie sur le site du Pôle Musique.

15 CONCERTS

Durant l'Académie, plusieurs possibilités de concerts sont offertes (selon les semaines) :

- Chaque mercredi à 11h15, un concert avec piano est donné au Musée de la Nature, rue des Châteaux 12. Un repas est offert aux musicien·ne·s après le concert. Choix des musicien·ne·s par les professeur·e·s.
- Chaque jeudi à 19h15, un concert avec piano est donné sous les Arcades du Grand-Pont, rue du Grand-Pont 24. Un repas est offert aux musicien·ne·s après le concert. Choix des musicien·ne·s par les professeur·e·s.
- Plusieurs vendredis à 20h00, un concert est donné à l'Église de Vex, village situé à 15 min de Sion. Départ de Sion à 18h30. Un repas est offert aux musicien·ne·s après le concert. Retour à Sion vers 22h00. Choix des musicien·ne·s par les professeur·e·s.
- D'autres possibilités de concerts peuvent être offertes aux étudiant·e·s durant la semaine. Un repas est offert aux musicien·ne·s après le concert. Choix des musicien·ne·s par les professeur·e·s.
- À l'issue de chaque masterclass, un concert final est donné au Pôle Musique. Il clôture la semaine de cours. Aucun repas n'est prévu après ce concert.

16 DROIT ET PROTECTION DES DONNÉES

En validant le formulaire d'inscription en ligne, les étudiant·e·s déclarent accepter les conditions générales du présent règlement, dont seule la rédaction en langue française fait autorité.

Les données personnelles collectées sont uniquement utilisées dans le cadre des activités pédagogiques et d'accueil réalisées par l'Académie. L'adresse email est conservée afin d'informer les participant·e·s de futures éditions. Sur demande, toute donnée peut être modifiée à tous moments et effacée après le déroulement de l'Académie.

L'Académie se réserve le droit de reproduire et de diffuser gratuitement les supports réalisés pendant l'Académie (audio, vidéo, photo, etc...). Il en va de même pour les éventuelles interviews et/ou séances photos accordées aux médias.

17 ORGANISATION

Académie de Musique Tibor Varga

c/o Fondation Sion Violon Musique – Pôle Musique – Rue du Rawil 47 – CH-1950 Sion
academie@sion-violon-musique.ch / www.sion-academie.ch